



---

## **Nomination du Directeur régional pour l'Europe**

1. Le mandat du Dr Marc Danzon au poste de Directeur régional pour l'Europe expire le 31 janvier 2010.
2. À sa cinquante-neuvième session, le Comité régional de l'Europe a, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'article 47 de son Règlement intérieur, désigné Mme Zsuzsanna Jakab en qualité de Directeur régional pour l'Europe et adopté la résolution suivante :<sup>1</sup>

Le Comité régional,

En vertu de l'article 52 de la Constitution de l'OMS ; et

Conformément à l'article 47 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Europe ;

1. NOMME Mme Zsuzsanna Jakab au poste de Directeur régional pour l'Europe ; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination de Mme Zsuzsanna Jakab à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

### **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la résolution ci-dessus du Comité régional de l'Europe conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.
4. En outre, le Conseil exécutif est invité à examiner le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ;

Vu la désignation faite par le Comité régional pour l'Europe à sa cinquante-neuvième session ;

---

<sup>1</sup> Résolution EUR/RC59/R1.

1. NOMME Mme Zsuzsanna Jakab en qualité de Directeur régional pour l'Europe à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 ;
2. AUTORISE le Directeur général à établir pour Mme Zsuzsanna Jakab un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

= = =